

vinces maritimes, notamment de la Nouvelle-Ecosse. Avec la permission des honorables sénateurs, je citerai de brefs extraits. Page 36, on trouve ce passage sous le titre: "Le tarif douanier sur la houille":

Plusieurs caractéristiques du tarif douanier relatif à la houille ont été signalées à notre attention tant par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse que par les exploitants des charbonnages. Nous comprenons que nous ne pouvons pas nous en occuper puisque ce sont des questions qui sont, pour bien dire, du domaine de la commission consultative du tarif; cependant, qu'il nous soit permis de dire que nous sommes frappés de la nécessité de remettre à l'étude le tarif douanier relatif à la houille, à l'antracite et au charbon. Nous recommandons d'inviter la commission consultative à réexaminer immédiatement la question.

Et, page 37, sous le titre: "L'acier et le tarif de la douane":

Relativement à cette matière, nous ne concevons pas qu'il soit de notre devoir d'exprimer une opinion, puisque la commission consultative du tarif l'étudie en ce moment, ainsi que nous l'a appris son président qui nous a rencontrés à notre demande. Cependant, nous nous croyons tenus de répéter que, dans tous les districts ruraux aussi bien que dans les villes manufacturières que nous avons visitées, on nous a vivement fait sentir ce que cette industrie signifie pour les Provinces maritimes. Nous recommandons ce fait dans notre rapport afin de faire ressortir la nécessité d'agir promptement.

Et page 38, relativement aux primes:

Quant au système de primes qui avait cours auparavant et à cet aspect de l'application du drawback, nous recommandons qu'une prime soit accordée pour l'acier lorsque de la houille canadienne sert à sa fabrication, et que la prime soit calculée sur le pied du présent drawback pour chaque tonne de houille employée à cette fabrication.

Autrement dit, le rapport recommande que des mesures soient prises afin de primer la houille extraite dans les Provinces maritimes, principalement en Nouvelle-Ecosse, et de primer l'acier lorsqu'on s'est servi de houille canadienne pour le fabriquer.

Voilà les quatre sujets sur lesquels je désire appeler l'attention des honorables sénateurs. Tous sont importants dans la vie industrielle des provinces d'en bas, et deux d'entre eux sont d'un intérêt capital pour la Nouvelle-Ecosse qui compte sur l'appui du Gouvernement.

Je le répète, nous avons retiré des avantages des tarifs applicables au transport de la marchandise. Nous espérons que les conclusions du rapport seront observées au pied de la lettre. Je puis affirmer à mes honorables collègues que, cela fait, les citoyens des Provinces maritimes seront parfaitement satisfaits. Ceux-ci sentaient que le rapport, dressé par un tribunal dont le président était un homme d'une grande réputation qui n'était point mêlé aux affaires canadiennes, justifiait les revendications

L'honorable M. DANDURAND.

qu'ils avaient fait entendre d'une année à l'autre dans les deux Chambres.

En terminant, je désire aussi faire des éloges à celui qui a proposé l'adresse et à celle qui a appuyé la motion. Cette dernière a fait preuve de plus de tact et d'habileté que n'en possèdent la plupart d'entre eux, comme les honorables sénateurs s'en convaincront en lisant ses paroles. En effet, sachant qu'il n'y avait rien à discuter dans le discours du trône, elle s'est abstenue de tout commentaire.

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, avant de commenter aussi brièvement que possible la première partie du discours du Trône, je veux présenter mes sincères félicitations au proposant de l'Adresse en réponse à ce discours. Depuis mon accession au Sénat, il y a déjà de nombreuses années, j'ai rarement entendu dans cette enceinte des paroles qui cadraient mieux avec la dignité du lieu et de ceux qui y siègent, paroles d'une élégance de style que probablement plusieurs d'entre nous ont désiré depuis longtemps acquérir. Je veux aussi féliciter le Gouvernement de la nomination au Sénat de l'honorable dame qui a appuyé la motion en faveur de l'Adresse. On s'est grandement écarté de nos traditions constitutionnelles en faisant cette nomination, mais s'il peut exister un réconfort pour ceux qui trouvent trop grand cet écart, c'est bien le choix de l'honorable sénateur Wilson. Personne ne pouvait mieux représenter ici les femmes de notre pays et les nombreuses qualités qui les distinguent. Qu'elle me permette de lui offrir mes congratulations à l'occasion de son premier discours. Ses remarques charmantes et habiles à la louange de la langue française appellent la sympathie que je désire exprimer tout particulièrement au nom de ceux d'entre nous qui venons de la province de Québec. En manifestant ses aptitudes à prendre part aux délibérations de cette assemblée, l'honorable sénateur Wilson a donné une nouvelle preuve de son amabilité.

J'avoue franchement que les premières remarques du discours du Trône m'ont surpris. Il me semble qu'on aurait dû les écrire "au passé". Le Gouvernement clame la prospérité dont jouissent tous les citoyens de notre pays. L'honorable chef de l'Opposition nous a fait une brève description des conditions qui existent maintenant dans sa province. Si nos honorables collègues se rendaient à Montréal et pénétraient dans nos refuges municipaux, où se dirigent chaque soir des malheureux sans gîte et sans pain, ils n'approuveraient certainement pas les paroles du discours du Trône. S'ils pouvaient assister aux assemblées du conseil de ville où l'on discute l'urgence d'entreprendre des travaux publics pour donner du